



Modification clause bénéficiaire des contrats d'assurance d'une personne sous tutelle

Par **MariamM**, le **07/07/2021** à **18:30**

Bonjour je souhaite vous écrire car nous aurions besoin de votre conseil.

Je décidé d'être tutrice d'une proche de ma famille depuis quelques mois car une personne malveillante Madame X souhaitait le devenir. Cette personne s'est rapprochée il y a environ deux ans en étant sa coiffeuse.

Ma majeure protégée est une amie de notre famille qui se sont rencontrés à l'église orthodoxe il y a une vingtaine d'années. Elle a 85 ans et elle est hémiplégique dont la moitié de son corps est paralysé mais mentalement stable et un esprit ordonné.

Elle a décidé de nous transmettre son héritage mais en 2019 lorsqu'elle a rencontré Madame X elle a été nommé comme clause bénéficiaire dans les nombreux contrats d'assurance.

Je suis devenue tutrice pour être aux côtés de cette personne pour la protéger, et empêcher Madame X de la nuire. La Juge, ma majeure protégée ainsi que nous mêmes avons été témoins des intentions de Madame X.

Avec la demande de ma majeure protégée (lettre écrite) nous avons fait la demande d'autorisation à Madame la Juge pour modifier la clause bénéficiaire pour mettre des membres de ma famille.

Mais il y a eu refus, les souhaits de ma majeure protégée n'ont pas été considéré. La subrogé tutrice m'a informé qu'il n'était pas possible que ma famille ou moi soient nommés sur alors que nous sommes les seuls héritiers de ma majeure protégée.

Que pouvons-nous faire ? Que conseiller nous de faire ?